



ORPC du district de Lavaux-Oron
Comité de direction
p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron
Rte de l'industrie 15 - 1072 Forel-Lavaux

**PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
N° 07 - 2021**

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

**Autorisation générale de plaider à accorder au
Comité de direction pour la période 2021 - 2026**

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 26 août 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

Selon l'article 68, lettre b) du Code vaudois de procédures civiles du 14 décembre 1966, celui qui, dans une procédure, judiciaire ou administrative, agit pour une commune ou une association de communes doit produire une procuration de la Municipalité ou du Comité de direction, signée par le Syndic ou par le Président du Comité de direction et le secrétaire et, à défaut d'un règlement spécial à cet effet, une autorisation du Conseil communal ou intercommunal.

L'article 70 du Code précité et l'article 4, chiffre 8, de la Loi sur les communes, prévoient que cette autorisation peut être donnée une fois pour toute (autorisation générale) à la Municipalité ou au Comité de direction pour la durée de législature ou faire l'objet d'un règlement spécial.

2. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

1. vu le préavis No 07 - 2021 du Comité de direction du 26 août 2021 ;
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

décide :

1. d'accorder au Comité de direction, pour la période 2021 – 2026, une autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires ou administratives.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 26 août 2021.

Au nom du Comité de direction

Le président



J.-M. Chevallaz

La secrétaire



S. Valério